

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25 novembre 2013

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni le 25 novembre 2013 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre FAURE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Budget général : décision modificative
- 2 – Remboursement de frais d'établissement de servitude – Avenir Dauphiné Promotion
- 3 – Motion relative à l'aménagement des rythmes scolaires
- 4 – Convention de mise à disposition d'une salle à la 3C2V pour le relais d'assistants maternels
- 5 – création d'un poste d'adjoint d'animation

Rapports des commissions / Informations diverses

PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre FAURE, Camille ANDRÉ, Aimée BATTEUX, Alain BAUDINO, Florence CHATELAIN, Jean-Paul REY, Joëlle SALINGUE, Frédérique SANTOS COTTIN, Cristina GIRY, René GUICHARDON, Jean-Marie KASPERSKI

ABSENT : Joël FAIDIDE (procuration à Aimée BATTEUX), Jean-Luc GUIMET,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimée BATTEUX

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 octobre 2013 ne fait l'objet d'aucune remarque.

1 – Budget général : décision modificative

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder aux écritures suivantes afin d'intégrer au budget général les résultats du budget d'assainissement, dissout, suite au transfert de la compétence eau et assainissement à la 3C2V le 1^{er} avril 2013 et afin de régulariser les comptes :

Chapitre	Imputation	Intitulé	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT				
	001	déficit reporté (assainissement)	21 469,25	
10	1068	affectation du résultat		21 469,25
020	020	dépenses imprévues	-28 000,00	
16	1641	emprunts et dettes assimilées	28 000,00	
		TOTAL	21 469,25	21 469,25
 FONCTIONNEMENT				
	002	excédent de fonctionnement reporté (assainissement)		163 251,39
011	60612	énergie-électricité	15 000,00	
011	60623	alimentation	12 000,00	
011	60632	fourniture de petit équipement	3 000,00	
011	60636	vêtement de travail	1 000,00	
011	611	contrat de prestation de service	1 000,00	
011	61523	voies et réseaux	5 000,00	
011	61551	matériel roulant	5 000,00	
011	616	primes d'assurance	3 000,00	
011	6232	fêtes et cérémonie	2 000,00	
011	637	autres impôts, taxes	33 000,00	
66	66111	intérêts réglés à l'échéance	6 000,00	
022		dépenses imprévues	77 251,39	
		TOTAL	163 251,39	163 251,39

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- d'AUTORISER les écritures telles que ci-avant présentées

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Remboursement de frais d'établissement de servitude – Avenir Dauphiné Promotion

Monsieur le Maire expose que lors de la signature de l'acte de cession gratuite de la parcelle AX 253 de 87 m², l'instauration d'une servitude a été nécessaire, frais alors supportés par le vendeur. Compte-tenu de la gratuité de la cession, monsieur le Maire propose de rembourser au vendeur (la société ADP Promotion) les frais supportés, pour un montant d 248.22 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- de REMBOURSER 248.22 € à la société ADP promotion au titre des frais supportés dans le cadre de l'établissement d'une servitude lors de la cession gratuite à la commune de la parcelle AX 253.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Motion relative à l'aménagement des rythmes scolaires

L'école publique est une institution essentielle de la République, garante des valeurs qui fondent notre société, elle doit pouvoir assurer ses missions dans les meilleures conditions pour le bien de l'élève. Une refondation de l'école est sans doute nécessaire et le Conseil municipal de St-Quentin sur Isère adhère complètement à ce principe, dans l'intérêt de l'enfant.

Cependant, la réforme proposée par le décret du 13 janvier 2013 équivaut à un transfert de charges inacceptable de l'état vers les communes alors que l'Education Nationale est d'abord une mission obligatoire de L'Etat.

Dans ce projet, le risque est grand de voir apparaître une école à plusieurs vitesses avec des communes qui proposeront des activités payantes, d'autres gratuites, et certaines, faute de moyens, de la garderie. Dans ces conditions les principes républicains d'égalité et de gratuité de l'école publique vont disparaître.

Cette nouvelle organisation devra en outre prendre en compte des contraintes multiples pour une école rurale comme la nôtre, le transport scolaire, la restauration, la garderie périscolaire, la disponibilité des salles, et surtout les moyens financiers et humains de la commune.

Pour la commune de St-Quentin sur Isère, les principales difficultés pour appliquer cette réforme sont le manque de moyens :

- En personnel compétent pour encadrer et animer des activités périscolaires de qualité, même si le taux d'encadrement a été abaissé (provisoirement), il sera très difficile de trouver plusieurs personnes capables d'encadrer un groupe de 14 élèves, 45 minutes par jour.
- En locaux adaptés pour proposer ces activités en toute sécurité
- En moyens financiers, cette réforme a été estimée pour les communes à 150 €/enfant en moyenne alors que les dotations (DGF) sont annoncées en baisse pour 2014 et qu'on demande aux mêmes collectivités de réduire leurs frais de fonctionnement.

Ainsi le Conseil municipal réuni en séance publique le 25 novembre 2013

REGRETTE :

- que ce décret ne soit pas accompagné d'une refondation ambitieuse de l'école publique prenant en compte d'autres critères, comme celui de la durée des vacances scolaires ou celui de l'amélioration des conditions d'exercices des élèves et des enseignants.
- que cette réforme soit mise en place dans l'urgence sans les avis préalables des parents d'élèves, des Conseils d'école et des collectivités.
- qu'elle ne résoudra pas le problème de la fatigue des enfants.
- qu'elle va compliquer le quotidien des parents qui, à une large majorité sont défavorables à cette réforme.

EXPRIME sa difficulté pour mettre en place cette réforme dans des conditions favorables à l'intérêt de l'élève qui puissent lui permettre d'accéder légitimement aux découvertes culturelles, artistiques ou sportives.

DEMANDE que l'Etat finance ce transfert de charge par des aides financières pérennes et justes pour compenser les écarts de moyens entre les communes urbaines et rurales.

PROPOSE de différer cette nouvelle organisation jusqu'à ce que le bilan soit tiré des expériences menées par les communes qui ont mis en place ce dispositif en 2013.

SE PRONONCE pour une autre réforme qui sera le résultat d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs de l'école et qui garantira la gratuité de l'école et l'équité entre les territoires.

ADOpte à l'unanimité les termes de la présente motion.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

4 – Convention de mise à disposition d'une salle à la 3C2V pour le relais d'assistants maternels

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du projet de convention de partenariat entre la commune et la 3C2V pour la mise à disposition d'une salle au rez-de-chaussée de la salle socioculturelle au relais d'assistants maternels.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Vu le projet de convention de partenariat portant sur la mise à disposition d'une salle de la salle socioculturelle au relais d'assistants maternels de la 3C2V,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- D'APPROUVER le projet de convention présenté.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

5 – Création d'un poste d'adjoint d'animation au service de cantine

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que les effectifs de cantine ont sensiblement augmenté depuis le début de l'année scolaire et que le taux d'encadrement en primaire s'en trouve un peu faible. Compte-tenu de la difficulté rencontrée par les agents face à certains comportements, monsieur le Maire propose de renforcer les effectifs par la création d'un poste d'agent d'animation, devant assurer le service de 11h25 à 13h25, quatre jours par semaine, pour le reste de l'année scolaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- la création d'un poste d'adjoint d'animation de 6.5 heures hebdomadaires, pour le reste de l'année scolaire ;
- la rémunération de cet agent selon l'indice affecté au premier échelon du cadre d'emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe,
- autorise la maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce recrutement

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Informations diverses :

Monsieur le Maire présente un rapport succinct de la trésorerie communale. Malgré les investissements réalisés, la trésorerie est stable et laisse une marge de manœuvre.

Dans le cadre du PLU, et pour satisfaire aux demandes des publics associés, nous devons réaliser une petite étude du schéma directeur des eaux pluviales. La 3C2V devra revoir le schéma directeur de l'eau potable et des eaux usées.

La cérémonie des vœux 2014 du Conseil Municipal est programmée le vendredi 17 janvier 2014.

Une réunion de secteur autour de la question de l'intégration des produits bio/et ou locaux dans les restaurants scolaires aura lieu le mercredi 4 décembre 2013 à 18 h 30 à La Rivière. Cette rencontre, organisée par le Parc Naturel Régional du Vercors sera l'occasion de présenter la démarche A.S.T (Alimentation Santé Territoire) et d'envisager des pistes sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.